

DEMANDE D'INSCRIPTION – ACCUEIL DE LOISIRS DE PRINTEMPS 2022 pour les enfants de 3 à 11 ans

LIEU : Groupe scolaire PRADEL – Avenue Vincent D’Indy – 69680 CHASSIEU

Dépôt à partir du : - Mardi 15 mars 2022 pour les Chasselands
- lundi 21 mars 2022 pour les Extérieurs (sous réserve de places disponibles)

Clôture : - samedi 26 mars 2022

ENFANT

Nom : Prénom : Date de naissance :

HABITUDES ALIMENTAIRES :

- Votre enfant fait-il l'objet d'un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.) : OUI NON
- Repas sans viande Repas sans porc

AUTORISATIONS :

- Autoriser l'enfant à quitter seul le centre de loisirs (à partir de 8 ans) OUI NON
- Autoriser l'utilisation éventuelle d'images (photos, vidéos, etc.) pour illustrer les publications municipales ou reportages de la presse écrite ou audiovisuelle OUI NON

| | Cocher les horaires pour chaque jour de présence* de votre enfant (le repas est compris) | | | | |
|-------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|----------------|----------------|
| | Arrivées | | | Départs | |
| Avril 2022 | 7h30 - 8h | 8h - 8h30 | 8h30 - 9h | 17h - 17h30 | 17h30 - 18h |
| Lundi 18 avril | Jour férié - Centre fermé | | | | |
| Mardi 19 avril | | | | | |
| Mercredi 20 avril | | | | | |
| Jeudi 21 avril | | | | | |
| Vendredi 22 avril | | | | | |
| Lundi 25 avril | | | | | |
| Mardi 26 avril | | | | | |
| Mercredi 27 avril | | | | | |
| Jeudi 28 avril | | | | | |
| Vendredi 29 avril | | | | | |

* Les pointages des horaires d'arrivées et de départs n'ont aucun impact sur la facturation des familles. Le tarif est à la journée quel que soit le nombre d'heures où l'enfant est présent. Cela permet une meilleure organisation des services.

PARENTS ou TUTEURS

Nom : Prénom : Tél.
Date de naissance : .../.../... Profession :
Courriel :

Nom : Prénom : Tél.
Date de naissance : .../.../... Profession :
Adresse :
Courriel :

A fournir obligatoirement : (sauf si déjà transmis via le Dossier administratif/Fiche de renseignement) :

Régime allocataire : CAF MSA Autres (précisez) :
• n° d'allocataire (7 chiffres + 1 lettre) :

Attention :

- La demande sera prise en compte seulement si vous êtes à jour de règlement
- Toutes les demandes d'inscription aux Accueils de Loisirs validées par le Guichet Unique sont **définitives** et seront **facturées** (voir le Guide Famille pages 30 et 31)

INFORMATIONS – ACCUEIL DE LOISIRS – PRINTEMPS 2022

1- RETRAIT DE LA DEMANDE D'INSCRIPTION

- soit par téléchargement sur le site de la ville www.chassieu.fr via l'espace citoyen
- soit à l'accueil de la mairie

2 - DEPOT DE LA DEMANDE

- dans la boîte aux lettres de la mairie
- par mail à : guej@chassieu.fr
- auprès du guichet unique en mairie (Service Relation Usagers).
- **Pour les nouveaux inscrits : Joindre un justificatif de domicile, dernier avis d'imposition, carnet de vaccination.**

Dès la validation de cette demande, l'inscription devient définitive. La fiche sanitaire sera à signer directement sur l'Accueil de loisirs à l'arrivée de votre enfant.

3- FACTURATION

Les inscriptions ALSH et les inscriptions périscolaires font l'objet d'une facture unique. Si vous avez choisi le prélèvement automatique mais que vous souhaitez payer par chèques vacances, participation CE ou chèque CE, vous êtes invités à nous le faire savoir dès l'inscription, afin que le prélèvement soit bloqué.

L'inscription est possible uniquement en journée. Si l'enfant est présent 5 jours consécutifs du lundi au vendredi, vous bénéficierez d'un tarif préférentiel.

Toute inscription est définitive, en cas d'absence pour maladie, vous devez fournir un certificat médical auprès du Guichet Unique **dans les 3 premiers jours d'absence**. Dès la réception du certificat médical, la majoration ne vous sera pas appliquée, seul le tarif de l'accueil sera dû (carence de 3 jours au tarif de l'activité).

Rappel :

- Pour les familles chasselandes : Le Quotient familial est valable sur une année scolaire, il est utilisé pour le calcul des tarifs « enfance jeunesse » allant de septembre 2021 à août 2022.
- Nouveaux arrivants : Merci de bien vouloir nous communiquer votre dernier avis d'imposition, un justificatif de domicile et copie du carnet de vaccination (sauf si déjà transmis avec la fiche de renseignements).
- Les familles non chasselandes n'ont pas à fournir d'avis d'imposition (forfait appliqué : 22,11 euros par jour).
- Un tarif journalier dégressif est appliqué lorsque l'enfant est présent 5 jours consécutifs (du lundi au vendredi)

PROTOCOLE SANITAIRE

A partir du lundi 14 mars, il n'y a plus d'obligation de porter un masque.

Dans le cadre du protocole sanitaire mis en place pour répondre à la crise actuelle, il est demandé aux familles de :

- Prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'accueil s'il présente des signes d'infection. En cas de fièvre (38,0°C ou plus) ou de symptômes évoquant la Covid-19 chez le mineur ou un membre de son foyer, celui-ci ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli. De même, les mineurs atteints de la Covid-19, testés positivement par RT-PCR ou déclarés comme tel par un médecin ou dont un membre du foyer est cas confirmé, ou encore identifiés comme contact à risque, ne peuvent prendre part à l'accueil.

- Venir chercher l'enfant dans l'heure qui suit en cas d'appel de la direction

- Fournir bouteille d'eau/gourde au nom de l'enfant, changes nominatifs pour les enfants de moins de 6 ans (Aucun échange de matériel ou de protection ne pourra être accepté entre les enfants)

Renseignements : Service Relation Usagers « Guichet Unique » au 04.72.05.44.01

Je certifie avoir pris connaissance du Guide famille 2021/2022 et du protocole sanitaire

CHASSIEU, le

SIGNATURE